



N° de Licence ou adhérent :

Section: TENNIS de TABLE HANDISPORT

Civilité						Photo facultative
NOM:	Prén	om :		Né(e)	le :	r noto racultative
Adresse :			CP:		Ville :	
Nationalité :	Tél. fixe :			Tél. portal	ole :	
Adresse mail :	•					
Sexe féminin: Sexe	masculin :					
	_					<u> </u>
A compléter pour les						
Je soussigné(e)	r Né(e) le	eprésentant(e) léga	ıl(e) ou p	ersonne inv	estie de l'autorité parentale	e de
NOM Prénom :	ive(e) ie	N° de Téléphone	:		☐ Père ☐ Représen	tant légal
Adresse courriel :			ssion :			
NOM Prénom : Adresse courriel :		N° de Téléphone Profe	: ssion :		☐ Mère ☐ Représer	itante legale
Autorise : - la pratique sport	ive de					
au sein du club SAINT AVERTIN SPORT		de Table (FFH, n°	06 37 25	557). Le cas	échéant il pourra effectue	r les déplacements en
compétition au sein du club. Je prends a						
- Le départ à la fin des entraîneme						
Le cas échéant, NOM Prénom de la t	ierce personne	dument autorisée			e, ou les enfants, si différe	ent des parents ou du
représentant légal : - LE CONTROLE ANTIDOPAGE (Vu	ı l'artiala D 22	2 E2 du codo du		léphone :		
Tout prélèvement nécessitant une techn				sanguin, à l'	occasion des contrôles mis	en place dans le cadre
de la lutte contre le dopage.	•	·		G ,		
- EN CAS D'ACCIDENT, DE SOINS						
nécessaires en cas d'accident. En cas consulté en cas d'urgence à procéder a						
Joindre sous enveloppe fermée les ir						
opératoires, traitement en cours).						
Je m'engage à rembourser au(x) responsable(s) du déplacement tous les frais susceptibles d'avoir été avancés. Fait à Signature du représentant légal						
					8	
Assurance individuel						
			_		t responsable vis à vis d'un	tiers.
LA LICENCE FEDERALE permet d'avoir inclu Votre licence par ce contrat vous garant					t nour los dommagos mató	riols ou immatérials on
résultant.	tit airisi pour les	dominages corpor	eis cause	s a autiui e	t pour les dominages mate	rieis ou illillaterieis eli
De plus si vous le désirez, vous pouvez prendre en complément une Individuelle Accident. Cette garantie optionnelle (mais vivement conseillée)						
couvre vos propres dommages en cas de Souhaitez-vous souscrire une as:				□ Oui □ N	Non	
Souhaitez-vous souscrire une as:				□ Oui □ N		
Tout adherent non licencie auprès d'une fédération bénéficie d'une assurance responsabilité civile MAIF incluse dans la cotisation.						
Saint Avertin Sport, via son assureur MAIF, peut vous proposer une assurance individuelle complémentaire : voir fiche IA+ Sport en fonction de la						
pratique sportive. Souhaitez-vous souscrire une assurance	perte de revenu	ıs ?	[② Oui ②	Non	
	<u>'</u>					
Droit à l'image						
Nous autorisez-vous à utiliser votre photogra Illustrer notre site internet ?	phie ou celle de vo Oui 🔲 Non			-	es spectacles ou à l'entraineme ublique ou Presse communa	•
Illustrer notre site Facebook ?		Illustrer notre s				ale : Li Oui Li Noii
Mentions légales Saint-Avertin Sport, 31 rue Frédéric Joliot-Curie, 37550 SAINT AVERTIN Tél 02 47 27 82 www.saint-avertin.sport.fr						
Club affilié, Agrément ministériel DDJS n° 37-S-60, N° SIRET 775 302 656 00027 RGPD : les données collectées le sont aux seules fins de bon fonctionnement du Saint Avertin Sports et de ses sections, de l'inscription des adhérents auprès des fédérations auxquelles la						
RGPD : les données collectées le sont aux seules fin section est affiliée. Les données ne sont ni cédées,						
vos données personnelles. La signature du présent dossier vaut acceptations de ces conditions.						





N° de Licence ou adhérent :

Section: TENNIS de TABLE HANDISPORT

Certificat médical				
A fournir pour les majeurs dans les cas suivants : Première inscription ou CACI initial de plus de 3 ans ou avoir répondu « oui » au questionnaire de santé Handisport. A fournir pour les mineurs si une réponse positive a été faite au questionnaire de santé Handisport Ne rien fournir si vous ne pratiquez pas.				
Questionnaire de sant	é Handisport (mention	obligatoire*)		
sur papier libre ou sur l'imprimé questionnaire de santé Handispo de l'ai fourni pour la saison 2023 de l'auto-questionnaire de Santé la joins seulement l'attestation Handisport pour les mineurs.	« CACI Handisport » pour les maj ort pour les mineurs et les majeur 3-2024 un « CACI ». Je joins l'attes 4 Handisport pour les majeurs. on qui certifie que j'ai répondu "n d'attestation certifiant avoir répo r mineur) et je disposerai d'une li	moins d'un an à la date de cette demande, établi par le médecin eurs la première année de licence ou avoir répondu « oui » au s. station qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions on" à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé endu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé cence ne me permettant pas la pratique sportive. Date et signature du titulaire ou du représentant légal		
Date du certificat médical : Date de validité : * Vous devez cocher obligatoirement une de ces quatre cases et une seule Nom du médecin :				
Personne(s) à prévenir en cas d'accident N° de Téléphone				
Diplôme de secouri	sme			
☐ PSE1 Date d'obtention :	□ PSC1 Date d'obtention :	☐ Autre, préciser : Date d'obtention :		
Licencié				
Profession ou niveau scolaire :		ployeur ou école :		
Type de licence : Compétition Catégorie cotisation : Montant cotisation de base Réduction : Total à payer	Loisirs □ Bénévole ou C = € = €	ub edre □ e justificatif : oui □ ou non □ montant du justificatif : €		
	Partie Rése	ervé au Club		
Pour qu'un dossier soit complet il faut tous les documents suivants : - Fiche d'inscription au Tennis de Table signée : - Certificat d'Absence de Contre Indication (CACI) de moins d'un an : - Bordereaux de demande de licence signés - Règlement de l'adhésion payée en totalité - Règlement du SAS signé - Règlement interne de la section Tennis de Table signé				
Signature du dossier				
Je soussigné (NOM Prénom)	certifie exacte	l'ensemble des informations fournies.		
Fait à	le	Signature du titulaire ou du représentant légal.		



N° de Licence ou adhérent :

Section: TENNIS de TABLE HANDISPORT

SAISON 2024 - 2025

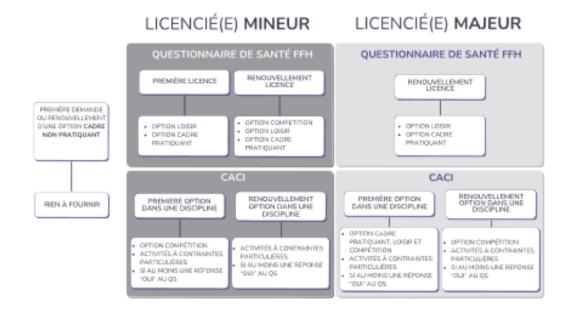


commande de votre licence en ligne par votre club. Nouveauté : A l'issue de la saisie en ligne de vos informations par votre club, vous devrez valider vos données individuelles pour confirmer votre demande de licence ou d'option(s).



Documents médicaux

Il est de la responsabilité du club de vérifier que les documents médicaux (Certificat d'Absence de Contre-Indication - CACI - ou Questionnaire de Santé FFH) foumis par le licencié sont conformes aux règlements fédéraux. Votre club doit conserver ces documents (CACI ou le volet "attestation de réponse" du QS FFH) et les tenir à disposition de la fédération en cas de besoin. Voici un résumé sous forme de schéma de ces règles :



Réductions tarifs licences





N° de Licence ou adhérent :

Section: TENNIS de TABLE HANDISPORT

BULLETIN DE PRISE DE LICENCE



		SAISON 2024	- 2025		
MES II	NFOS				
Nom / Prénor	n				Sexe: H
Adresse :					
CP:	Ville :			Pays:	
Nationalité :		Date naissance :		Adresse e-mail indisper	nsable pour valider la licence
E-mail:				(IMPORTANT - écrire lis	blement et en MAJUSCULES)
	Si j'accède à des fonctions d' dentité complète pour perm code du sport. Ces informatio			ispositif du Ministère des je dais impérativement transn orabilité au sens de l'article L iividuelle de ma licence.	nettre mon
Merci de consu première page		dans la notice pratiqu	e affiliations et lice	caux et aux questionnaire ences.	s de santé, rappelées en
	absence de contre-indicat				
\vdash	de réponse au Questionna				
Aucun docu	ument médical				
Indice de mo	obilité :				
Valide	Déficient Visuel	Déficient Auditif			
Marchant sa	ans aide technique	Marchant avec ak	de technique		
Fauteuil rou	lant manuel (pouvant se d	léplacer sur quelques	mètres)	Fauteuil roulant ma	nuel en permanence
Fauteuil roulant électrique (pouvant se déplacer sur quelques mêtres) Fauteuil roulant électrique en permanence					
MES C	PTIONS				
Dorénavant, v	votre licence se compo	se d'une ou plusieu	rs options souscr	rites auprès d'un ou plus	sieurs clubs.
J'ai dėjà une opti	on compétition dans un a	utre club :	OUI NON		
J'ai déjà une opti	on loisir ou cadre dans un	autre club :	OUI		
Mon/mes nou	veaux choix d'option	(s):		types d'options souhaitées Informations complémentaire	is
Compétitio	n - 20 ans = 32€	Nombre total d'o	ptions compétition	-20 dans ce club (16€/optic	on sup.):
Compétitio	n + 20 ans = 70€	Nombre total d'op	otions compétition -	+20 dans ce club (35€/optio	ın sup) :
Discipline(s) en o	compétition :				

Nombre total d'options loisir dans ce club (0€/option sup.) :...

Loisir = 32€

Discipline(s) en loisir: ...





 N° de Licence ou adhérent :

Section: TENNIS de TABLE HANDISPORT

Cadre = 32€			
Discipline(s) en cadre :			
Cochez la fonction			
Président(e)	Vice-Président(e)		Trésorier(e)
Secrétaire	Autre dirigeant(e)	élu(e)	Encadrant(e) technique bénévole
Encadrant(e) technique	Encadrant(e) admir	nistratif	Encadrant(e) administratif
professionnel(le) Médecin	Professionnel(le)	de santé	professionnel(le) Stagiaire
Juge et/ou officiel d'arbitrage	Classificateur(rice)		Formateur(rice)
Réductions éventuelles (€) :			
Total Control of the			
		Total part fédéral :	***************************************
	Tarif de	l'adhésion au club (€) :	
	Т	OTAL A PAYER (€) :	
ASSURANCE			
Je soussigné(e) déclare avoir :			
pris connaissance des notices d'informat attachées à ma licence, à leur coût, et au pris connaissance du bulletin d'adhésion souscrire aux garanties complémentaires Garantie de base Individuelle Accident : OUL je souhaite bénéficier de la garantie NON, je renonce à bénéficier de la garantie d'accident corporel (coût déduit en cas d	x éventuelles activités excluir à l'option complémentaire s proposées, directement au e « Individuelle Accident » on ntie « Individuelle Accident »	ues des garanties d'assurar individuelle accident me po uprès de la MAIF. omprise dans ma licence FF et donc à toute couverture	rice. ermettant de HANDISPORT.
SIGNATURE			
 Licencié: Je déclare sur l'honneur que les renseign FFH. Dans ce cadre, je m'engage à en resp 			le souscrire à une licence à la
 Honorabilité: Fatteste avoir été informé(e) de la mise exercer une fonction d'éducateur sportif, 212-9 du code du sport. A ce titre, je co services de l'Etat afin qu'un contrôle aut sport soit effectué le cas échéant. Fatteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'ob 	d'exploitant d'établisseme nsens à la transmission de omatisé de mon honorabili	nt d'APS, ou d'officiel tech es éléments constitutifs de ité selon les articles D.13;	mique au sens des articles L mon identité par la FFH aux
	e du licencié ou de ésentant légal :		





N° de Licence ou adhérent :

Section: TENNIS de TABLE HANDISPORT

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR TOUTES SECTIONS

Cette annexe a pour objet de définir les droits et obligations de chaque adhérent à l'occasion de son activité sportive.

Les adhérents et les représentants légaux des adhérents mineurs ont, de par leur adhésion, pris connaissance du règlement intérieur affiché dans chaque enceinte sportive et qui peut être consulté dans chaque section.

ARTICLE 1

Les cours et les entraînements se déroulent dans les lieux ou les locaux mis à la disposition du club par la municipalité. Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents et des représentants légaux, pour les mineurs, au début de la saison sportive et en temps utile en cas de changement impromptu.

ARTICLE 2

En dehors de la période d'enseignement ou d'entraînement stipulé ci-dessus, le S.A.S n'a pas la charge des adhérents mineurs qui restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

Pour la prise en charge des adhérents mineurs aux séances d'enseignement et d'entraînement, les représentants légaux doivent s'assurer que l'instructeur responsable du cours est bien présent dans les locaux.

Ces dispositions s'appliquent également pour tout déplacement relatif à des compétitions sportives.

ARTICLE 3

Le représentant légal autorise la prise en charge de son enfant pour être transporté par un adulte ou un membre du club, pour les déplacements nécessités par l'activité sportive.

Après la rencontre, l'enfant est ramené au lieu de départ.

ARTICLE 4

Les adhérents doivent être en possession d'une licence de leur fédération ou d'une assurance responsabilité civile. Les adhérents doivent fournir un certificat médical d'aptitude à pratiquer le sport qu'ils choisissent.

Le club propose aux adhérents qui le souhaitent une garantie individuelle accident (Décès et ou invalidité et indemnités journalières).

ARTICLE 5

Le S. A. S. n'est pas responsable des vols ou détériorations d'objets personnels des adhérents qui pourraient avoir lieu pendant les cours, entraînements ou compétitions.

ARTICLE 6

Les adhérents doivent respecter strictement les horaires des cours et des entraînements.

Les adhérents mineurs ne peuvent quitter une séance d'entraînement avant l'heure, sans une autorisation écrite de leur représentant légal et sans en informer l'instructeur chargé du cours.

ARTICLE 7

Les absences de l'instructeur chargé de l'enseignement sont de deux ordres :

Si l'absence est programmée, les adhérents sont informés et une affiche dans les locaux de la section rappelle la date et l'heure de cette absence,

Si l'absence est imprévue du fait d'évènements ou d'incidents fortuits, l'information sera communiquée par tous les moyens possibles par les dirigeants de la section.

En tout état de cause, les représentants légaux des enfants mineurs doivent s'assurer de la présence d'un responsable sur les lieux d'entraînement ou de compétition.

ARTICLE 8

Les adhérents s'interdisent toute pratique de dopage et autres procédés améliorant artificiellement les performances sportives à l'entraînement ou en compétition (cf article 6 du règlement intérieur).

ARTICLE 9

Le représentant légal du mineur désigné ci-dessous, autorise ce dernier à participer à toutes les activités proposées par l'instructeur et autorise cet instructeur à prendre toutes les dispositions d'ordre médicale ou chirurgicale que nécessiterait l'état de santé du mineur.

Un exemplaire du présent règlement est remis à l'adhérent ou son représentant légal à l'occasion de son inscription à la section du S. A. S..

Date :	Signature :
Dale.	Signature.

mai comité directeur du 14 mai 2001





N° de Licence ou adhérent :

Section: TENNIS de TABLE HANDISPORT

ARTICLES RELATIFS A LA SECTION TENNIS DE TABLE

VENANT EN COMPLEMENT
DE L'ANNEXE DU REGLEMENT INTERIEUR DU SAS

AVENANT A L'ARTICLE 1 du SAS:

Exceptionnellement certaines activités peuvent se dérouler dans des locaux commerciaux ou privés.

AVENANT A L'ARTCILE 3 du SAS:

Après la rencontre de Tennis de Table l'enfant est ramené sur le lieu de départ ou chez lui.

AVENANT A L'ARTICLE 4 du SAS : Certificat Médical

Les nouveaux adhérents qui n'ont jamais pratiqué le Tennis de Table doivent fournir un certificat médical d'aptitude à pratiquer le Tennis de Table y compris en compétition. Pour les autres, ils doivent respecter la réglementation (voir fiche d'inscription)

La FFTT propose à ceux qui le souhaitent une garantie individuelle accident (feuillet joint).

AVENANT A L'ARTICLE 5 du SAS:

Le SAS Tennis de Table n'est pas responsable des vols ou détériorations d'objets personnels des adhérents qui pourraient avoir lieu pendant les cours, entraînements, stages, compétitions ou toute autre manifestation organisée par le Club.

AVENANT A L'ARTICLE 6 du SAS:

Les adhérents doivent respecter strictement les horaires de temps d'enseignement ou entraînement. Les adhérents mineurs ne peuvent quitter une séance ou un stage avant sa fin sans avoir fourni une autorisation écrite (lettre, fax, mail, sms) de leurs parents ou responsable légal et sans en avoir informé le cadre technique ou le professeur chargé de la séance.

D'autre part, il est rappelé que, hormis durant les heures d'entraînement et/ou de stage, le club et l'entraîneur <u>ne sont pas responsables</u> des enfants et <u>ils déclinent notamment toute responsabilité</u> sur les trajets aller et retour en vélo ou à pied.

AVENANT A L'ARTICLE 7 du SAS:

Toute absence non programmée sera dans la mesure du possible signalé via l'adresse électronique du club par le secrétariat : secretaire@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr
Ou par le correspondant à l'adresse : contact@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr
Ou sur le site Internet du club à l'adresse suivante: https://sas-tennisdetable.fr/

ARTICLES SUPPLEMENTAIRES SPECIFIQUES A LA SECTION TENNIS DE TABLE:

ARTICLE 10:

Il est interdit de jouer à tout autre sport que le Tennis de Table sans l'accord du professeur ou du cadre technique présent et en dehors de sa présence.





N° de Licence ou adhérent :

Section: TENNIS de TABLE HANDISPORT

Il est strictement interdit de jouer, chahuter ou courir dans les locaux du SAS.

Il est interdit de jouer au ballon sur le parking du SAS.

ARTICLE 11:

Une tenue sportive est obligatoire pour la pratique du Tennis de Table : chaussures de sport propres et adéquates, short etc...

Le port du maillot du Club est demandé pour les compétitions individuelles ou collectives.

ARTICLE 12:

Une discipline de tous pour le respect du matériel et des joueurs est demandée.

Toutes les communications sportives sont, dans la mesure du possible, notées au tableau d'affichage de la salle. Tout joueur convoqué ne pouvant assurer une compétition doit prévenir obligatoirement son responsable d'équipe au plus tard 72 heures à l'avance. En cas de force majeure, il préviendra l'un des membres du bureau. Ce cas doit être exceptionnel.

Il est du devoir de tous d'assurer une bonne représentation du Club dans les compétitions. Un joueur doit assumer sa responsabilité.

Tout adhérent ayant un comportement contraire aux bonnes mœurs ou ayant commis des actes répréhensibles par la loi pourra faire l'objet d'une sanction prise dans les conditions évoquées à l'article 13. En cas d'atteinte à l'image du Club, la section se portera partie civile.

ARTCILE 13:

Tout manquement à ce règlement est passible de sanctions allant de l'amende jusqu'à l'exclusion du joueur.

La sanction sera décidée par le Bureau au cours d'un conseil de discipline, en présence du joueur concerné ou de son représentant légal. La décision sera prise avec l'accord de la majorité des membres du Bureau et sera sans appel.

ARTICLE 14:

Pour valider l'inscription de la saison, le paiement intégral de la cotisation sera exigé.

ARTICLE 15:

Les amendes supportées par le Club (par exemple : absences des joueurs lors des rencontres; tenue non réglementaire etc. ...) seront répercutées sur le joueur concerné ou son représentant légal après délibération du Bureau.

ARTICLE 16: Autorisation

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u>ombola au profit du Club de T</u> ineur à vendre des tickets	<u>ennis de Table</u> : de tombola en lien avec les manifestations	
organisées par le Club de		de tombola en hen avec les mannestations	
· · .	Non	Signature	
Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des divers règlements du SAS et de la section			
Date :	Nom :		
Signature :			